

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 19342 Numéro SIREN : 488 403 916 Nom ou dénomination : COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2020 sous le numéro de dépôt 99363



20200993632019

DATE DEPOT : 18/11/2020

N° DE DEPOT : 99363

N° GESTION : 2009B19342

N° SIREN : 488403916

DENOMINATION : COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

ADRESSE : 154 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2019

18 NOV. 2020

Sous le N°: 99363



COMPAGNIE FRANCAISE D AUDIT - CFA

Société par actions simplifiée au capital de 65 000 euros

Siège social : 154 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

488 403 916 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 mai 2020**

L'an 2020,
Le 14 mai,
A 18 heures,

Les associés de la société COMPAGNIE FRANCAISE D AUDIT - CFA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 154 boulevard Haussmann 75008 PARIS, sur convocation faite par courrier électronique adressée le 12 mai 2020 à chaque associé.

Sont présents :

Madame Josette ANSELMO,
Monsieur François Xavier POUSSIERE,
Monsieur Arnaud RUDOWSKI,
la société SC POUSSIERE ANSELMO,
la société GROUPE EXPERIENCE,

L'Assemblée est présidée par Monsieur François Xavier POUSSIERE, en sa qualité de Président de la Société. Monsieur Arnaud Rudowski est désigné comme secrétaire.

La société COMPETENCE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2019,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 37 592 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 592 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	54 505 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	92 097 euros
---	--------------

A titre de dividendes	39 000 euros
-----------------------	--------------

Soit 6,00 euros par action

Le solde	53 097 euros
----------	--------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 53 097 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 mai 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 39 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30/9/2016 :

58 500 euros, soit 9,00 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 58 500 euros

Exercice clos le 30/9/2017 :

58 500 euros, soit 9,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 58 500 euros

Exercice clos le 30/9/2018 :

39 000 euros, soit 6,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 39 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

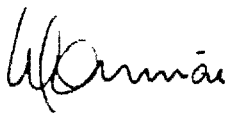
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

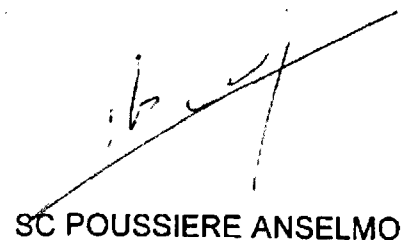
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
François Xavier POUSSIERE



Le secrétaire
Arnaud Rudowski

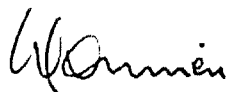


SC POUSSIERE ANSELMO

Josette ANSELMO



GROUPE EXPERIENCE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF IMMOBILISÉ	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	17 961	14 311	3 649	5 693
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF CIRCULANT	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	17 961	14 311	3 649	5 693
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes de Régularisation	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	163 729	7 800	155 929	333 985
	Autres créances	17 644		17 644	25 377
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	131 839		131 839	13 356
	Charges constatées d'avance (3)	3 782		3 782	4 457
	Total III	316 994	7 800	309 194	377 175
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		334 955	22 111	312 844	382 868

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : : 65 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	65 000	65 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	6 500	6 500
	Report à nouveau	54 505	51 121
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 592	42 384
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	163 597	165 005
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	56 12	46 45 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	92 365 56 695	73 400 93 753
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	120	5 664
	Total IV	149 247	217 863
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	149 247	217 863
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	312 844	382 868

(I) Dont à moins d'un an

149 247

217 863

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	498 126	2 000	500 126	506 331		6 206	1.23
Chiffre d'affaires NET	498 126	2 000	500 126	506 331		6 206	1.23
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			250	500		250	50.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			579	40		539	NS
Autres produits			17	19		2	12.71
Total des Produits d'exploitation (I)			500 972	506 891		5 919	1.17
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			230 897	164 108		66 789	40.70
Impôts, taxes et versements assimilés			2 730	2 422		308	12.72
Salaires et traitements			147 667	202 134		54 468	26.95
Charges sociales			63 056	82 832		19 777	23.88
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 394	4 395		1 001	22.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 800			7 800	
Dotations aux provisions							
Autres charges			66	9		57	604.91
Total des Charges d'exploitation (II)			455 609	455 901		292	0.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 363	50 990		5 627	11.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	45 363	50 990	5 627-	11.04-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 771	8 606	835-	9.70-
Total des produits (I+III+V+VII)	500 972	506 891	5 919-	1.17-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	463 380	464 507	1 127-	0.24-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	37 592	42 384	4 792-	11.31-

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 312 843.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 500 125.66 Euros et dégageant un bénéfice de 37 591.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Le dispositif CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) a pris fin le 31/12/2018.
La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 89- €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	89 -
Total	89 -

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 811		1 350
TOTAL	27 811		1 350
TOTAL GENERAL	27 811		1 350

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 201	17 961	17 961
TOTAL		11 201	17 961	17 961
TOTAL GENERAL		11 201	17 961	17 961

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 118	3 394	11 201	14 311
TOTAL	22 118	3 394	11 201	14 311
TOTAL GENERAL	22 118	3 394	11 201	14 311

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	3 394				
TOTAL	3 394				
TOTAL GENERAL	3 394				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	163 729	163 729	
Impôts sur les bénéfices	2 728	2 728	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 916	14 916	
Charges constatées d'avance	3 782	3 782	
TOTAL	185 155	185 155	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	56	56		
Fournisseurs et comptes rattachés	92 365	92 365		
Personnel et comptes rattachés	11 405	11 405		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 405	14 405		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 432	28 432		
Autres impôts taxes et assimilés	2 447	2 447		
Groupe et associés	18	18		
Autres dettes	120	120		
TOTAL	149 247	149 247		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	6 500			6 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	89 614
Total	89 614

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 765
Dettes fiscales et sociales	17 602
Total	106 422

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 782
Total	3 782

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	12 111
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		12 111

Hypothèses de calculs retenues

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2019
- o Taux d'actualisation : 1 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres, ont été retenus :

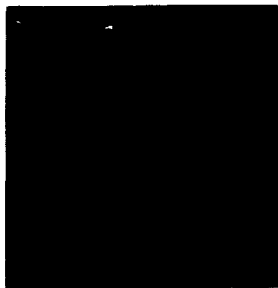
- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) 65 ans
- Progression de salaires 2% Constant
- Taux de rotation 3 % constant jusqu'à 50 ans
- Taux de charges sociales patronales 40 %

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	5
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	9

NA = Non Applicable NS = Non significative



C.F.A.

COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Société par actions simplifiée

Capital social : 65.000 euros

Siège social : 154, Boulevard HAUSSMANN

75008 PARIS

RCS 488 403 916 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 30 septembre 2019

ROLAND MICHEL PICHON

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIPLOMÉ DE L'INSTITUT

DE DROIT

DES AFFAIRES

156, RUE SAINT MARTIN

75003 PARIS

TÉL 06 07 52 25 63

rp@pichon.org

COMPETENCE

SAS AU CAPITAL DE 20 000 €

RCS PARIS 822 831 046

Inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

SIRET N° 822 831 046 00013

APE 6920 Z

N° TVA FR 96 822 831 046

C.F.A.

COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Société par actions simplifiée

Capital social : 65.000 euros

Siège social : 154, Boulevard HAUSSMANN

75008 PARIS

RCS 488 403 916 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 30 septembre 2019**

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 31 mars 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels la société C.F.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

ROLAND MICHEL PICHON

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIPLOMÉ DE L'INSTITUT

DE DROIT

DES AFFAIRES

156, RUE SAINT MARTIN

75003 PARIS

TÉL 06 07 32 25 63

rp@pichon.org

COMPETENCE

SAS AU CAPITAL DE 20 000 €

RCS PARIS 822 831 046

Inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

SIRET N° 822 831 046 00013

APE 6920 Z

N° TVA FR 96 822 831 046

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 15 janvier 2020.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

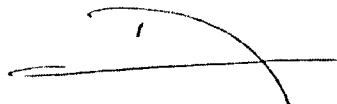
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 20 février 2020



Roland Michel PICHON
SAS COMPETENCE
*Société de Commissaires aux Comptes
inscrite à la CRCC de Paris*

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



PARIS - 154 BOULEVARD HAUSSMANN

75008 PARIS

SAS COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

154 boulevard Haussmann

75008 PARIS

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

SAS COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

154 boulevard Haussmann

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 9

CPC

154 boulevard Haussmann

75008 PARIS

01 43 12 31 80

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	17 961	14 311	3 649	5 693
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		17 961	14 311	3 649	5 693
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	163 729	7 800	155 929	333 985
	Autres créances	17 644		17 644	25 377
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	131 839		131 839	13 356
	Charges constatées d'avance (3)	3 782		3 782	4 457
	Total III	316 994	7 800	309 194	377 175
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		334 955	22 111	312 844	382 868

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 65 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	65 000	65 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	6 500	6 500
	Report à nouveau	54 505	51 121
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 592	42 384
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	163 597	165 005
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	56 12	46 45 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	92 365 56 695	73 400 93 753
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	120	5 664
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	149 247	217 863
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	312 844	382 868

(I) Dont à moins d'un an

149 247

217 863

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	498 126	2 000	500 126	506 331	6 206	1.23
Chiffre d'affaires NET	498 126	2 000	500 126	506 331	6 206	1.23
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			250	500	250	50.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			579	40	539	NS
Autres produits			17	19	2	12.71
Total des Produits d'exploitation (I)			500 972	506 891	5 919	1.17
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			230 897	164 108	66 789	40.70
Impôts, taxes et versements assimilés			2 730	2 422	308	12.72
Salaires et traitements			147 667	202 134	54 468	26.95
Charges sociales			63 056	82 832	19 777	23.88
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 394	4 395	1 001	22.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 800		7 800	
Dotations aux provisions						
Autres charges			66	9	57	604.91
Total des Charges d'exploitation (II)			455 609	455 901	292	0.06
I - Résultat d'exploitation (I-II)			45 363	50 990	5 627	11.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	45 363	50 990	5 627	11.04
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 771	8 606	835	9.70
Total des produits (I+III+V+VII)	500 972	506 891	5 919	1.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	463 380	464 507	1 127	0.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	37 592	42 384	4 792	11.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	5
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	9
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 312 843.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 500 125.66 Euros et dégagant un bénéfice de 37 591.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Le dispositif CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) a pris fin le 31/12/2018.
La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 89- €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	89-
Total	89-

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 811		1 350
TOTAL	27 811		1 350
TOTAL GENERAL	27 811		1 350

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 201	17 961	17 961
TOTAL		11 201	17 961	17 961
TOTAL GENERAL		11 201	17 961	17 961

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 118	3 394	11 201	14 311
TOTAL	22 118	3 394	11 201	14 311
TOTAL GENERAL	22 118	3 394	11 201	14 311

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	3 394				
TOTAL	3 394				
TOTAL GENERAL	3 394				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	163 729	163 729	
Impôts sur les bénéfices	2 728	2 728	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 916	14 916	
Charges constatées d'avance	3 782	3 782	
TOTAL	185 155	185 155	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	56	56		
Fournisseurs et comptes rattachés	92 365	92 365		
Personnel et comptes rattachés	11 405	11 405		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 405	14 405		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 432	28 432		
Autres impôts taxes et assimilés	2 447	2 447		
Groupe et associés	18	18		
Autres dettes	120	120		
TOTAL	149 247	149 247		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	6 500			6 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	89 614
Total	89 614

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 765
Dettes fiscales et sociales	17 602
Total	106 422

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 782
Total	3 782

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan sous forme de provision,
ni
d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	12 111
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		12 111

Hypothèses de calculs retenues

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2019
- o Taux d'actualisation : 1 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) 65 ans
- Progression de salaires 2% Constant
- Taux de rotation 3 % constant jusqu'à 50 ans
- Taux de charges sociales patronales 40 %